

# COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 septembre 2014

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception de Mme DUHOURCAU qui a donné pouvoir à Mme MAGENDIE et de M CAPDEBOSCQ qui a donné procuration à M BERCHON.

Secrétaire de séance : M GRACIAA

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 3 Octobre 2014 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

Adoption à l'unanimité du PV du 11 juillet 2014.

### 1. Travaux de voirie pour 2014

Suite aux intempéries, trois routes ou chemins ont subi des dommages conséquents : Esmoule , Arzagot, Chemins ruraux .

En attente des subventions sollicitées à la suite des intempéries, le Conseil décide de modifier ses priorités pour 2014 et les reporte sur :

La rue Peyrounat : 31.451,28 € TTC.

Le Chemin Esmoule. : 3.976,20 € TTC.

**Unanimité**

### 2. Toiture de l'Eglise.

Le toit de l'église du village doit être remis en état.

Un appel d'offre sera lancé et le cahier des charges établi par le service technique de l'APGL.

Les subventions attendues du département sont de l'ordre de 25%.

Le Conseil sollicite une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

**Unanimité**

### 3. Avenants pour les vestiaires

Les avenants concernent quelques modifications par rapport au projet initial pour un montant total de 2.323,76 € TTC.

**Unanimité**

A noter que quelques travaux supplémentaires se sont greffés au projet : une tranchée pour l'alimentation en gaz, du terrassement aux alentours, des accessoires pour l'évacuation des eaux pluviales, le tout pour un montant de 9.000 € TTC.

### 4. Finances

a) Des ajustements de crédits sont votés sur le budget principal (**une abstention**), du Camp de Tourisme (**unanimité**) et du service d'assainissement (**unanimité**).

b) Le Conseil fixe la participation des parents aux activités payantes à 1 € par semaine pour le premier enfant et 0.5 € pour le second

**Unanimité**

**3. Taxe d'électrification**

Le conseil accepte le reversement de cette taxe à la Commune.

**Unanimité**

**4. Ligne de trésorerie.**

La Caisse d'Epargne sera sollicitée pour renouveler la ligne de trésorerie accordée les années antérieures à hauteur de 50.000 €.

**Unanimité**